

PAR COURRIEL

Québec, le 12 juillet 2024

Madame Maryse Tremblay  
Énergie éolienne PPAW s.e.c  
[MTremblay@invenergy.com](mailto:MTremblay@invenergy.com)



INFORMER

**Objet : Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk –  
Questions complémentaires – DQ12**

---

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **16 juillet 2024, à 11h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Certaines de vos cartes identifient l'habitat de la tortue des bois comme un habitat protégé (par exemple : PR5.21, p. 21 PDF). De quel type de protection s'agit-il et quelles conditions cette protection impose-t-elle?
2. En réponse à la question DQ10, votre proposition de trajet impliquerait-elle que les chemins au sud-est de la zone de projet ne seraient pas utilisés et déboisés. Sinon, veuillez préciser quelle serait l'utilisation prévue de ces chemins et le niveau de déboisement nécessaire.
3. Veuillez déposer les résultats du dernier inventaire concernant les sites de pontes de la tortue des bois qui fut mentionné être en cours de réalisation pendant l'audience publique (DT2, p. 54).
4. Dans l'étude d'impact (Volume 4, PR5.3), vous mentionnez : « Si une ou des tortues sont découvertes, l'initiateur déplacera les individus vers le milieu hydrique le plus proche et contactera le MELCCFP dans les plus brefs délais (p. 77) ». En audience publique, le MELCCFP s'est dit être en désaccord avec cette approche. Quelles mesures seraient conséquemment utilisées?
5. Des résultats étaient attendus par le MELCCFP au sujet des maternités de chauves-souris (DT1, p. 44), veuillez déposer toutes nouvelles données à ce sujet et les conséquences qu'elles auraient sur le projet, le cas échéant.
6. Est-ce que le contrat qui encadre le projet prévoit la possibilité de son renouvellement, sinon, de quelle façon le renouvellement pourrait avoir lieu plutôt que le démantèlement?
7. Veuillez préciser la distance de la résidence de villégiature la plus près d'un chemin et d'une éolienne.
8. Quelles composantes des éoliennes seraient livrées au port de Gros-Cacouna?
9. Veuillez fournir quel est le mandat du comité de maximisation des retombées économiques et préciser la durée prévue pour ses activités.
10. Veuillez nous préciser la durée prévue des activités du comité de liaison. Est-ce que ce comité est l'équivalent d'un comité de suivi et est-ce que sa composition est appelée à changer dans le temps?
11. Dans le résumé de l'étude d'impact, il est indiqué que « la configuration du projet a également été réalisée de manière à éviter au maximum les milieux humides d'intérêt et les marécages arborescents décrits au PAFIT 2023-2028 de l'unité d'aménagement 011-71 ». Or le PAFIT ne décrit pas ces types de milieux. Veuillez expliquer cette affirmation.